

# Collectif Employeurs-Syndicats de l'Economie Sociale et Solidaire en Bretagne



A Saint-Martin-des-Champs, le 02/02/2022

**Monsieur Philippe Mahé**  
Préfet du Finistère  
**Préfecture du Finistère**  
42 Boulevard Dupleix  
29000 Quimper

## **Objet : Droit d'alerte**

Monsieur Le Préfet,

Notre collectif composé de 26 associations du secteur social et médico-social et les syndicats de salariés CFDT, SUD, CGT et FO souhaite attirer votre attention sur la situation de nos structures et les difficultés qu'elles rencontrent dans l'accomplissement de leur mission d'intérêt général.

Depuis plusieurs mois nous sommes confrontés à d'importantes difficultés de recrutement, celles-ci s'accroissant par de nombreux départs de professionnels vers d'autres structures de notre secteur d'activité mieux disantes financièrement, mais également, et ce phénomène est suffisamment marquant pour vous en faire part, des changements d'orientations professionnelles.

Ces difficultés inédites qui pèsent sur notre secteur sont le reflet d'un réel manque d'attractivité de nos métiers. Ces métiers de l'humain si indispensables pour soutenir et accompagner les plus vulnérables d'entre nous, si essentiels pour garantir aux familles l'assurance d'une prise en charge de qualité de leur parent, la possibilité de pouvoir continuer leurs investissements dans leurs projets familiaux et professionnels sont aujourd'hui questionnés. Riches de sens, ils demandent un engagement profond et sincère des professionnels que nous reconnaissons tous, notamment et tout particulièrement, au regard de leur participation active dans la crise sanitaire que nous traversons depuis maintenant près de deux ans.

S'ils sont fiers de leurs métiers et de leurs engagements, la faiblesse des rémunérations de notre secteur, cumulée à des conditions de travail difficiles, des organisations contraignantes (horaires décalés, travail le week-end,...) ont raison de la motivation de plusieurs d'entre eux et nous les comprenons.

Ainsi, à ce jour, un premier recensement encore très incomplet fait déjà apparaître plus de 248 ETP vacants au sein de 12 associations de notre collectif :

|  | Nombre d'ETP vacants |               | Total      |
|--|----------------------|---------------|------------|
|  | CDD                  | CDI           |            |
| <b>Fonctions soins</b>   |                      |               |            |
| <b>Total</b>   | 83,45                | 55,6          | 139,05     |
| Dont AS, AMP, AES, AVS, AP, ASG  | 75,8                 | 44,82         | 120,62     |
| <b>ASH et autres personnels de services (aide à domicile)</b>  |                      |               |            |
| <b>Total</b>   | 20,5                 | 43,25         | 63,75      |
| <b>Fonctions éducative, pédagogique, sociales et d'animation</b>                                       |                      |               |            |
| <b>Total</b>   | 10,5                 | 10,45         | 20,95      |
| <b>Autres fonctions y compris direction, administratives, médicotechniques, techniques et ouvriers</b> |                      |               |            |
| <b>Total</b>   | 7,6                  | 16,65         | 24,25      |
| <b>TOTAL</b>   | <b>122,05</b>        | <b>125,95</b> | <b>248</b> |

Cette situation remet directement en cause la qualité de l'accompagnement que nous proposons aux personnes suivies par nos associations. Nos services fonctionnent en mode dégradé, des établissements sont parfois contraints de fermer ou de restreindre leur accueil.

Les usagers et leurs familles expriment leurs fortes inquiétudes générant des incompréhensions et tensions dans nos établissements.

S'ajoute à cela, un manque criant de personnel et de candidats qui vient indéniablement impacter encore davantage les conditions de travail des professionnels en générant de nouveaux départs.

Cette spirale qui s'enclenche nous invite à vous alerter sur la sensibilité manifeste de notre secteur et des craintes qui apparaissent sur la poursuite de nos activités et la pérennité des missions qui nous ont été confiées.

Cette situation n'est d'ailleurs pas un cas isolé et limité à notre seul département, comme en témoigne une récente enquête<sup>1</sup> de la FEHAP et de NEXEM qui estime à 5% le volume des postes vacants dans notre secteur à l'échelle nationale. En effet, depuis plusieurs mois les unions et fédérations de notre secteur alertent nationalement à l'unisson sur cette situation.

Notre Collectif, tout comme l'ensemble du secteur reste convaincu que la première mesure à mettre en œuvre, pour limiter les départs de nos professionnels et restaurer l'attractivité de nos métiers, est la généralisation de la prime de 183€ nets issue de l'accord du Ségur de la Santé pour l'ensemble des professionnels.

Bien que des mesures soient annoncées par le gouvernement, que les engagements des Syndicats patronaux et salariés convergent majoritairement vers la création d'une Convention Collective Unique

<sup>1</sup> <https://organisation.nexem.fr/actualites/premier-barometre-fehap-nexem-des-tensions-de-recrutement-du-secteur-sanitaire-social-et-medico-social-prive-non-lucratif-8cff-32135.html>

de Branche, nous constatons amèrement que la grande majorité des professionnels du secteur social et médico-social tardent à être revalorisée.

Par ailleurs, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que les revalorisations salariales octroyées à certains de nos professionnels ne sont pas intégralement financées.

En effet, à ce jour, il nous manque toujours environ 20% des dotations nécessaires à la mise en œuvre du Ségur de la santé dans les EHPAD. De plus, nous n'avons toujours aucun détail concernant le financement de l'extension de la prime de 183€ nets aux professionnels soignants du secteur handicap relevant des Conseils départementaux.

De la même façon, le financement de l'avenant 43 qui vient revaloriser les salaires des professionnels de l'aide à domicile n'est assuré que partiellement par l'État jusqu'en 2022.

Dès lors, au regard des fortes contraintes financières qui pèsent aujourd'hui sur le Conseil Départemental, nous ne pouvons que nous inquiéter quant à sa capacité d'assurer la pérennité du financement de ces mesures.

Cette situation vient indéniablement impacter la stabilité financière de nos structures et génère un climat d'incertitude quant à la pérennité des financements associés aux annonces de revalorisation salariale.

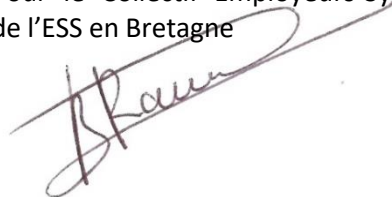
Tous ces éléments nous invitent, Monsieur Le Préfet, à attirer votre attention sur l'extrême sensibilité de cette crise majeure à laquelle nous, employeurs, salariés et familles sommes confrontés.

Notre Collectif se tient à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires et souhaiterait vous rencontrer afin de vous exposer plus en détail les difficultés auxquelles nous faisons face.

Nous comptons pleinement sur votre mobilisation pour faire remonter aux autorités les principes évoqués dans notre courrier et que des éléments de réponse rassurants concernant l'avenir de notre secteur de l'économie sociale et solidaire nous soient apportés et nous permettent d'assurer le maintien de nos objectifs de qualité dans nos engagements auprès des personnes en situation de handicap et de dépendance.

Dans l'attente des suites que vous donnerez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre plus haute considération.

Bernez RANNOU,  
Pour le Collectif Employeurs-Syndicats  
de l'ESS en Bretagne



**Copie à :**

- Monsieur Jean-Philippe SETBON, Sous-préfet de Brest
- Madame Claire MAYNADIER, Sous-préfète de Châteaulin
- Madame Elisabeth SEVENIER-MULLER, Sous-préfète de Morlaix
- Monsieur Maël DE CALAN, Président du Conseil Départemental du Finistère
- Monsieur Jean Paul MONGEAT, Directeur de la délégation territoriale ARS du Finistère